

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Arrondissement de Soissons  
Canton de Soissons 1

**N° 2024-066**

**MAIRIE  
DE  
POMMIERS  
02200**

**PORTANT SUR**

**PERMISSION OU AUTORI-  
SATION DE VOIRIE**

**RUE JEAN CAUDRON**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS**

Le Maire de la Commune de Pommiers,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).  
Vu la demande de la société RVM, RD87, 02400 ÉPAUX-BÉZU, en date du 13/12/2024 ;  
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants : Réfection et changement de canalisations.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise RVM ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation temporaire : circulation en feux alternants rue Jean Caudron, au niveau de la boulangerie, à compter du 16/12/2024 et jusqu'à la fin des travaux.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**Article 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.



Pommiers, le 13 décembre 2024

Le Maire  
Anthony GRANDO